



LES FAITS SAILLANTS DE L'OSASTT 19: LUNDI 2 NOVEMBRE 2015

Lundi 2 novembre 2015, les délégués à l'OSASTT 19 se sont réunis en séance plénière, toute la journée, pour traiter les questions d'organisation et aborder les questions scientifiques et techniques stratégiques liées à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité au titre de la période 2011-2020, à savoir: l'examen approfondi des implications des résultats de la quatrième édition des Perspectives mondiales en matière de Biodiversité (GBO 4), y compris le volet concernant l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs; les principaux besoins scientifiques et techniques et la recherche connexe; les outils de l'évaluation de l'efficacité des instruments de politique; et les indicateurs.

LA PLENIERE D'OUVERTURE

Le président du SBSTTA, Andrew Bignell (Nouvelle-Zélande), a ouvert la réunion, soulignant: la tenue simultanée de l'OSASTT et du Groupe de travail de l'article 8 (j); les ODD comme cadre propice à la mise en œuvre du Plan stratégique; la résolution du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) sur les dispositions internationales applicables aux forêts au-delà de 2015; le nouvel accord prévu sur le changement climatique; la nécessité de politiques nationales cohérentes dans le secteur de l'utilisation des terres; et les possibilités d'apporter des contributions aux projets d'évaluations globales, coordonnées par l'IPBES.

Balakrishna Pisupati, parlant au nom du directeur exécutif du PNUE, Achim Steiner, a appelé à l'amélioration du financement, de la participation des parties prenantes et des objectifs nationaux pour la biodiversité. Le Secrétaire exécutif de la CDB, Braulio Dias, a appelé à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de la sylviculture, et a mis en exergue: la nécessité de références à la sécurité alimentaire dans les ODD; la nécessité de références à la gestion des écosystèmes dans le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes; et la nécessité d'indicateurs de progrès terrestres adoptés en vertu de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), en rapport avec les conventions de Rio.

LES QUESTIONS D'ORGANISATION: Le président de l'OSASTT, Bignell, a présenté l'ordre du jour, proposition de format et d'organisation des travaux (UNEP/CBD/SBSTTA/19/1 et Add.1), qui a été adopté sans amendement. Endang Sukara (Indonésie) a été élu rapporteur de l'OSASTT 19. Le CANADA a signalé qu'en raison de la période de transition suivant les élections fédérales, leur délégation suivra les délibérations sans intervenir.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ: Le Secrétariat a introduit les documents pertinents (UNEP/CBD/SBSTTA/19/2). Plusieurs pays ont souligné les possibilités d'intégration de la biodiversité dans le contexte des ODD, la Finlande recommandant l'utilisation du programme de développement durable d'ici 2030 comme occasion pour intégrer les stratégies et plans d'action nationaux de biodiversité (SPANB). Certaines délégations ont recommandé divers moyens de partager les réussites en matière d'intégration. Le Mexique, au nom du GRULAC, a encouragé la concrétisation des objectifs d'Aichi qui

ont pris du retard par rapport à la mise en œuvre, et a annoncé la tenue, au Mexique, d'un atelier consacré à l'élaboration de directives concernant l'intégration de la biodiversité, pour examen par l'OSASTT 20 et l'OSMCE 1, avec l'appui de la SUEDE, le SOUDAN et la FINLANDE. Le GRULAC, le JAPON et le RESEAU MONDIAL DE LA JEUNESSE POUR LA BIODIVERSITÉ ont recommandé de placer davantage l'accent sur l'intégration dans les projets de directives applicables aux sixièmes rapports nationaux.

La République démocratique du Congo (RDC), parlant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a proposé l'élaboration d'un plan d'action pour la restauration des écosystèmes. La BELGIQUE, appuyée par la SUISSE, la NORVEGE, la SUEDE et la FRANCE, a proposé que le Secrétariat explore les possibilités d'intégration de la biodiversité dans d'autres organisations compétentes, telles que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La NORVEGE a rappelé le rôle de forum politique de haut niveau sur le développement durable dans l'examen et le suivi des ODD. L'AFRIQUE DU SUD, appuyée par la SUEDE, a suggéré de procéder à l'évaluation des réalisations et des synergies entre les conventions relatives à la biodiversité, y compris le TIRPGAA. La Serbie, parlant au nom de l'Europe centrale et orientale (PECO), a souligné les dimensions socio-économiques de la démarche écosystémique. L'INDE a recommandé la prise en compte de l'interconnexion des espèces et des écosystèmes.

Le Guatemala, parlant au nom des pays méga-divers de même esprit (PMDME), a appelé à des approches pratiques, telles que le partage des leçons apprises et la prise en considération des pratiques efficaces en matière de conservation des peuples autochtones et communautés locales (PACL). Le délégué des PHILIPPINES a souligné l'importance de l'engagement avec les PACL et autres parties prenantes. La COLOMBIE a suggéré de tenir compte des activités minières et des conflits liés à l'exploitation minière. La CHINE a souligné la nécessité de changer les habitudes de consommation.

La BIELORUSSIE a appelé à une analyse plus approfondie des politiques dans le domaine de l'agriculture et à l'égard de la pollution et de la dégradation de l'écosystème. Le PAKISTAN a déploré que les SPANB ne couvrent ni la géo-ingénierie ni les organismes génétiquement modifiés (OGM). La SUEDE a recommandé de prendre en compte la valeur des services des écosystèmes, dans tous les secteurs. La BOLIVIE a mis en relief l'action collective des peuples autochtones.

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (IPNUQA) a suggéré de traiter le Plan stratégique, d'un point de vue tenant compte des droits collectifs, en coopération avec les agences des Nations Unies et avec la participation directe des peuples autochtones. La FAO a déclaré que les communautés de l'agriculture et de la biodiversité doivent travailler efficacement ensemble, se félicitant de l'intégration de la biodiversité dans et à travers l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Le Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) a souligné: que les modalités de participation du Groupe de travail sur l'Article 8 (j) devraient être suivies dans l'OSASTT et dans l'OSMCE; que les approches multipartites nationales sont insuffisantes et qu'une action ciblée pour inclure les PACL est nécessaire; et que c'est le lien entre les êtres humains et plutôt la nature que simplement la biodiversité, qui devrait être intégrée. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <cnb@iisd.org> a été rédigé par Daniela Diz, Ph.D., Lynn Finnegan, Elisa Morgera, Ph.D., et Asterios Tsioumanis, Ph.D. Édition numérique: Francis Dejon. Version française: Mongi Gadhoun. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimó" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par le CRDI. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe de l'ENB couvrant la 19e réunion du SBSTTA et la 9e réunion du Groupe de travail sur l'Article 8 (j) de la CDB peut être contactée par courriel à <elisa@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

(IUCN) a souligné la nécessité d'établir des synergies entre le Plan stratégique et les processus connexes, et d'élaborer une note d'information pour l'OSMCE sur les activités en cours et sur l'aide apportée aux parties. La COALITION MONDIALE DES FORETS a appelé à, plutôt, la transformation qu'à l'intégration, en insistant sur les droits des femmes et des PACL.

LES BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES:

Le Secrétariat a introduit le document pertinent (UNEP/CBD/SBSTTA/19/3). L'Egypte, parlant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné la nécessité: de données disponibles et accessibles; de l'implication des chercheurs en sciences sociales; et de la poursuite de la collaboration avec les organisations compétentes, y compris le Réseau Observation de la biodiversité, du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON) et Future Earth. Le BRÉSIL a exprimé sa préoccupation à propos de la collaboration de la CDB et Future Earth, précisant que le suivi et la communication des données doivent respecter la souveraineté nationale.

Le ROYAUME-UNI a souligné l'importance des outils des sciences sociales pour le changement de comportement et l'amélioration de l'accès aux données relatives à la biodiversité, y compris l'intégration des mesures spécifiques en annexe à la recommandation. Le délégué des Îles Marshall, parlant au nom des ÎLES DU PACIFIQUE, a signalé le caractère limité des capacités scientifiques et techniques dans la région, et a souligné la nécessité de renforcer l'interface science-politique. Le JAPON a mis en garde contre la duplication des travaux entre l'OSASTT et l'IPBES. La FRANCE, appuyée par la BIÉLORUSSIE, a encouragé la mise en œuvre de l'Initiative Taxonomique mondiale (ITM) pour atteindre les objectifs d'Aichi.

L'AFRIQUE DU SUD a souligné la nécessité de recherches coordonnées et de données de qualité, en particulier, par rapport aux savoirs traditionnels, et d'un renforcement des capacités en matière de codage de l'ADN pour l'identification des espèces. Les PAYS-BAS et l'ALLEMAGNE ont mis en garde contre la mention spécifique d'outils tels que les barres de codage de l'ADN. Les PMDMM ont appelé à l'application de l'article 12 de la CDB (recherche et formation) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique.

La FINLANDE a souligné les lacunes constatées dans les connaissances scientifiques et a souligné la nécessité d'un plan d'action associé à l'Objectif d'Aichi 12 (espèces menacées). Le délégué des PHILIPPINES a appelé à des orientations techniques pour l'établissement d'un système de suivi communautaire, en vue de rendre les données compatibles avec d'autres ensembles de données. L'INDONÉSIE a souligné la nécessité de connaissances scientifiques et techniques accessibles. La COLOMBIE a suggéré la conduite de davantage de recherches sur l'amélioration de traitement des données et de l'accessibilité, y compris les données générées par les savoirs autochtones et citoyens. Le FIAB a rappelé la décision de la CdP 12 d'examiner comment les PACL peuvent participer efficacement à la collecte et analyse des données.

EFFICACITÉ DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE:

Le Secrétariat a introduit le document pertinent (UNEP/CBD/SBSTTA/19/4). Le ROYAUME-UNI et les ÎLES DU PACIFIQUE ont suggéré le partage d'expériences à travers la compilation d'études de cas et de leçons apprises. Le JAPON a reconnu la nécessité d'examiner les expériences nationales et les bonnes pratiques. Le MEXIQUE a suggéré la compilation des méthodes pratiques. La BELGIQUE a souligné l'utilité des études de cas aux parties, y compris les descriptifs détaillés des méthodes. L'INDE a souligné les défis de la mesure de l'efficacité des instruments de politique et l'importance de la cohérence des politiques pour l'intégration de la biodiversité.

La CHINE a appelé à la prise en considération des différentes circonstances, technologies et capacités nationales. Le porte-parole des ÎLES DU PACIFIQUE a souligné la nécessité de rationaliser et d'harmoniser les rapports à la CDB et d'autres conventions. La SUISSE a recommandé de mesurer à la fois l'utilité et l'efficacité des politiques.

Les PAYS-BAS et l'ALLEMAGNE ont mis en garde contre la duplication des travaux avec l'IPBES et, avec la FINLANDE, contre la création d'exigences supplémentaires en matière de communication des données, en développant des outils de communication en ligne. Le TOGO a appelé au transfert de technologie pour la conservation de la biodiversité et la conduite de recherches scientifiques inclusives et intégrées. L'EQUATEUR a suggéré de veiller à une compréhension systématique des impacts directs et indirects des diverses politiques sur la biodiversité. Le délégué des PHILIPPINES a appelé à un outil pour l'efficacité de la gestion des aires protégées.

LES INDICATEURS: Le Secrétariat a introduit le document pertinent (UNEP/CBD/SBSTTA/19/5). La SUISSE a présenté le rapport du Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur les indicateurs applicables au Plan stratégique (UNEP/CBD/SBSTTA/19/INF/5).

Les MALDIVES, L'AFRIQUE DU SUD, le BRÉSIL, les PAYS-BAS, le ROYAUME-UNI, la BELGIQUE et l'ALLEMAGNE ont appuyé l'examen, par des paires, de la liste des indicateurs génériques et spécifiques identifiés par le GSET pour le suivi des progrès accomplis au niveau mondial vers les objectifs d'Aichi. Le ROYAUME-UNI a souligné le travail accompli sur les indicateurs applicables aux ODD, ainsi que celui accompli dans le cadre de l'IPBES et d'autres conventions relatives à la biodiversité. La FINLANDE a mis en garde contre la duplication des efforts, appelant à des rapports communs établis par les différentes conventions. Le MEXIQUE et la FRANCE ont insisté sur la nécessité d'aligner les indicateurs applicables aux objectifs d'Aichi et aux ODD, la NORVEGE appelant le Secrétariat à rechercher des synergies. Les PAYS-BAS et l'ALLEMAGNE ont mis en garde contre l'abaissement du niveau d'ambition des indicateurs applicables aux Objectifs d'Aichi, à cause d'autres processus. L'EQUATEUR a souligné que les indicateurs liés à la biodiversité, applicables aux ODD, devraient être élaborés sur la base des indicateurs applicables aux Objectifs d'Aichi. Le délégué des PHILIPPINES a recommandé, en outre, la participation du Secrétariat dans l'élaboration des indicateurs applicables aux ODD. Le MAROC a appelé à accorder la priorité à l'actualisation des données, pour le soutien des indicateurs identifiés.

La CHINE a signalé l'absence d'indicateurs applicables à l'objectif 20 (mobilisation des ressources financières) et a souligné la nécessité de renforcer la transparence, la base scientifique des indicateurs et les méthodes d'évaluation. Le BENIN a souligné la nécessité d'indicateurs mesurables applicables aux savoirs traditionnels.

Le JAPON a suggéré de s'assurer d'une application souple des indicateurs dans les contextes nationaux. L'INDONÉSIE a signalé que certains indicateurs sont incompatibles avec les indicateurs retenus dans ses SPANB. ISRAËL a demandé des éclaircissements sur la façon dont les indicateurs de dimension mondiale peuvent être utilisés au niveau national. Le COSTA RICA a proposé d'utiliser les indicateurs nationaux pour la détermination des évolutions régionales. Le porte-parole des ÎLES DU PACIFIQUE a appelé à une formation spécifique et à une assistance technique dans les domaines des indicateurs et du suivi.

Le NIGER a souligné que la liste des indicateurs doit être régulièrement revue et reliée aux indicateurs nationaux. La NOUVELLE ZÉLANDE a suggéré l'octroi d'une priorité à un petit ensemble d'indicateurs cohérents de dimension mondiale. Le BURUNDI a signalé un manque de données quantitatives et souligné la nécessité de cadres pour l'échange de données entre les pays et les institutions idoines. L'UE et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE ont suggéré la prévision d'indicateurs de rationalisation entre les conventions pertinentes. La COLOMBIE a souligné la nécessité d'intégrer les données concernant la biodiversité dans les systèmes de statistiques nationaux.

Le FIAB a salué le travail de l'IPBES sur l'intégration des savoirs traditionnels, et a mis en exergue le lien entre l'Objectif intermédiaire 2.5 des ODD (semences et savoirs traditionnels) et l'Objectif 18 d'Aichi (savoirs traditionnels), soulignant la nécessité de l'intégration des droits fonciers coutumiers. La CLD a appelé à l'alignement des indicateurs et des approches de la dégradation des terres entre l'Objectif 15 d'Aichi (changement climatique) et l'ODD 15 (biodiversité terrestre). L'IUCN a recommandé l'utilisation des produits des connaissances disponibles, tels que l'Indexe de la Liste Rouge comme indicateurs pour un certain nombre d'objectifs intermédiaires. Le WWF a appelé le Secrétariat à s'engager dans le processus des indicateurs applicables aux ODD pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité, et a recommandé l'intégration de l'Indexe de la Planète Vivante dans la liste des indicateurs opérationnels pour les objectifs d'Aichi pertinents.

DANS LES COULOIRS

Se réunissant dans la ville ensoleillée de Montréal, pour l'OSASTT 19, les délégués s'interrogeaient sur le nouveau format plus dense de cette réunion qui, pour la première fois, se tient concurrentiellement avec le Groupe de travail sur l'Article 8 (j) sur les savoirs traditionnels. Certains ont souligné, avec une légère préoccupation, que cela permettra seulement six, au lieu des dix sessions de délibérations l'habituelles. Mais le rythme soutenu des discussions plénières de lundi a suscité un certain optimisme que tous les points inscrits à l'ordre du jour pourront tout de même être suffisamment examinés. "Voyons comment se dérouleront les choses lorsque nous atteindrons les articles controversés de l'ordre du jour", a cependant fait observer un vétéran. D'autres se demandaient si le format intégrera effectivement la question des savoirs traditionnels dans le travail de l'OSASTT et si les trois jours qui restent pour les délibérations du Groupe de travail sur l'Article 8 (j) suffiront pour terminer son ordre du jour.